

Agence : 8428  
**EIRL M COUDOUEL BENOIT**  
Agent général exclusif MMA  
N° ORIAS 10057472 www.orias.fr  
SIREN 492376694  
3 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND  
26170 BUIS LES BARONNIES  
Tél 0475283179  
agence.mma.fr/buis-les-baronnies/  
abcassurances@mma.fr

**VOTRE FACTURE DU 14/01/2026**  
Ce relevé de compte vaut quittance après paiement intégral

REC 363 A 147072925 8428

**M KRAUSE RONALD**  
**RUE GUGGMUHLEWEG 11**  
**79410 BADENWILER**  
**ALLEMAGNE**

**Référence client : 33795414Y**

Document : DFR01 14/01/2026 05:42

Monsieur,

Veillez trouver ci-après le montant de l'ensemble des cotisations dues sur le(s) contrat(s) en référence. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et de votre règlement dans les meilleurs délais.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions en nous appelant au 04.75.28.31.79 ou en vous rendant à l'agence.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Votre Agent Général

**Information :**

Si vous avez choisi de payer votre cotisation en plusieurs fois, nous vous informons que les frais liés au fractionnement de la cotisation évoluent.

Les détails sont expliqués sur [www.mma.fr/frais-paiement-cotisations](http://www.mma.fr/frais-paiement-cotisations)

| Libellé contrat                          | N° Contrat  | Période de validité |            | Echéance principale | Montant dû en euro |
|------------------------------------------|-------------|---------------------|------------|---------------------|--------------------|
| HABITATION SAINT AUBAN SUR L OUEZE ( a)* | A 147072925 | 01/03/2026          | 28/02/2027 | 01/03               | 935.00             |
| <b>Total à payer</b>                     |             |                     |            |                     | <b>935,00</b>      |

Contrat(s) assuré(s) auprès de ( a ) MMA IARD

\* Votre contrat est concerné par la loi Chatel et bénéficie, à ce titre, des modalités de résiliation exposées en fin de ce document.

Page 1/2

MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, RCS Le Mans n° 440 048 882, dont le siège social est situé 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9, Société recouvrante pour le compte d'une ou plusieurs des compagnies d'assurance (MMA IARD, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA VIE, MMA VIE Assurances Mutuelles, Covéa Protection Juridique) identifiées aux conditions générales ou particulières de chacun de vos contrats d'assurance.

**MONTANT A REGLER  
A L'ORDRE DE**

MMA IARD

**935,00 €**

UTILISEZ  
l'enveloppe et  
le coupon joints

A adresser à votre  
agence habituelle  
ou  
M.M.A  
TSA 40141  
41974 BLOIS CEDEX 9

**N'OUBLIEZ PAS DE  
JOINDRE VOTRE  
CHEQUE**

MMA8428038428  
33795414Y

**Bénéficiaire : M.M.A. IARD - 72030 LE MANS CEDEX 9**

**Payeur : M KRAUSE RONALD RUE GUGGMUHLEWEG 11 79410 BADENWILER**

**Référence client : 33795414Y**



Pour un paiement **par CB**, adressez-vous à l'agence ou capturez le **flashcode** ou connectez vous sur [www.mmapay.fr](http://www.mmapay.fr) avec votre référence coupon ci-dessous et laissez vous guider.

**Référence coupon : KRA49129200**

M KRAUSE RONALD

RUE GUGGMUHLEWEG 11  
79410 BADENWILER  
DE

**M.M.A.  
TSA 40141  
41974 BLOIS CEDEX 9**

**935,00 €**

Nous nous permettons de vous rappeler que les cotisations d'assurance sont payables dans les 10 jours à partir de l'échéance. Sans paiement de votre part, vos contrats d'assurance pourront être suspendus puis résiliés.

## Caractéristiques de votre contrat arrivant à échéance



|                                                                         |                                              |   |                 |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---|-----------------|
| <b>HABITATION SAINT AUBAN SUR L OUEZE</b>                               | Cotisation Hors taxes                        | : | 830,84 €        |
| N° contrat : A 147072925                                                | Taxes                                        | : | 97,40 €         |
| LE PALAIS                                                               | Contribution solidarité victimes terrorisme  | : |                 |
| 26170 SAINT AUBAN SUR L OUEZE                                           | infractions portant sur la garantie dommages | : | 6,50 €          |
| Echéance : 01/03                                                        | Arrondis à l'euro                            | : | 0,26 €          |
| <b>Paiement ANNUEL</b>                                                  | <b>Total à payer</b>                         | : | <b>935,00 €</b> |
| COUT DE LA CONSTRUCTION DE LA FFB (VAR. ANNUELLE REF. 30/06) : 1 180,80 |                                              |   |                 |



### Informations

Les cotisations d'assurances sont exonérées de TVA (Art. 261 C2 du Code Général des Impôts).

Si votre contrat comporte une garantie catastrophes naturelles, les documents contractuels qui vous ont été remis lors de la souscription du contrat définissent les conditions d'indemnisation et les modalités d'évolution des franchises (fixées par arrêté ministériel). Vous pouvez en obtenir une copie sur simple demande auprès de votre agent.

Pour vos contrats auto : lorsque votre véhicule a subi un dommage garanti par le contrat, vous avez la faculté de choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir.

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance annuel, le cachet de La Poste faisant foi, pour le résilier. Cette disposition ne s'applique pas en cas de rappel de cotisation.

Pour les contrats énumérés ci-dessous à tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles, vous pouvez à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription résilier à tout moment votre contrat sans frais ni pénalité :

- les contrats auto, habitation et santé ;
- les contrats d'assurance de protection juridique ;
- les contrats Garantie des Accidents de la Vie, Protection des Accidents de la Vie et Forfait Accident ;
- les contrats couvrant votre vie privée et vos loisirs : Multirisque Vie privée, Multirisque Bijoux – Matériel de Loisirs, Multirisque Bicyclettes et Assurance cheval.

La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification.

Cette notification doit être transmise pour les contrats auto et habitation (si vous êtes locataire) par votre nouvel assureur. Si votre contrat englobe d'une part la couverture de vos risques professionnels, d'autre part la couverture de votre personne physique à des fins non professionnelles, vous bénéficiez du droit de résiliation mentionné ci-dessus.

## COMMENT EFFECTUER VOTRE REGLEMENT

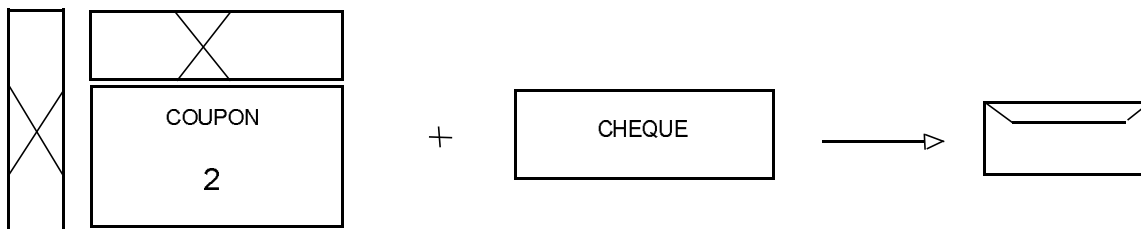
1

Par Carte Bancaire à l'agence ou en vous connectant sur le site [www.mmapay.fr](http://www.mmapay.fr)  
ou par capture du flashcode, avec la référence coupon figurant au recto du volet 2.

### Par chèque au moyen du coupon

- libellez le chèque à l'ordre du bénéficiaire indiqué au recto du volet 1 et adressez l'ensemble (volet 2 du coupon + chèque) sous enveloppe affranchie à l'agence ou à l'adresse figurant au recto du volet 2.

3



2

Pour tout autre moyen de paiement n'hésitez pas à contacter votre agent général.